

L'acte autorisant le receveur des Hospices civils à accorder la prorogation requise mentionne que l'Hôtel de Luxembourg, depuis 1834, a subi de grandes transformations ayant sensiblement augmenté sa valeur d'acquisition. Les Hastert étant apparemment dans l'impossibilité de s'acquitter de leur dette en 1858, celle-ci fut encore une fois prorogée.

En 1861 on mangeait à l'Hôtel de Luxembourg pour 2 francs et on y longait pour 1,25-2 francs. (14)



Anne-Marie HASTERT

Le recensement de 1868 indique comme demeurant à l'Hôtel de Luxembourg Jean-Pierre Hastert, maître d'hôtel et sa femme née Eugénie SAUR.⁹⁾ Depuis ce mariage conclu le 6.1.1859 les choses s'étaient gâtées, et la veuve Hastert-Soos, courbée par l'âge et les soucis que lui causaient son fils, quitta Luxembourg pour aller passer les dernières années de sa vie à Rumelange auprès de sa fille Anne et son petit-fils, le docteur Auguste Flesch.

En 1877 la débâcle était consommée. Le 5 octobre de cette année, la mère Hastert et tous ses enfants sont sommés de s'acquitter de la dette qui, en principal, s'élevait à fr. 5.291.— Dans la mise en demeure Jean-Pierre Hastert est intitulé « ancien maître d'hôtel-commerçant, demeurant à Metz ». Sa prochaine étape fut Bruxelles ; il ne revenait

⁹⁾ Anne Eugénie Saur, née le 29. 10. 1839 à Strassen où son père Mathias SAUR-ELTER (1818-1877) était receveur et bourgmestre (1 enfant).

